

## Programmes du collège : faire avec...ou sans

Pour coller à la réforme du collège et aux cycles triennaux, le ministère impose à marche forcée à la rentrée prochaine la mise en œuvre des programmes de cycle sur les 4 niveaux du collège. Inacceptables, ces prescriptions vont mettre les enseignant-e-s en grande difficulté et les contraindre en un temps très court à établir leur progression au cours des quatre années du collège. Cela sera d'autant plus difficile que la majorité des programmes comprend peu ou pas de repères annuels.

Si le ministère persiste dans cette voie, comment faire à la rentrée ? Quelles mobilisations peut-on construire dans les établissements pour continuer à refuser cet état de fait tout en faisant notre travail ?

Refuser d'appliquer les nouveaux programmes ferait courir le risque de mettre les collègues en difficulté face aux parents, aux élèves, aux IPR. En revanche, le caractère flou des programmes nous laisse l'opportunité - lorsque les repères annuels sont peu ou pas définis - de nous appuyer sur les repères des anciens programmes, tout en continuant à construire la mobilisation pour obtenir des programmes plus conformes à nos attentes : annuels, permettant de lutter contre les inégalités et aux jeunes de construire une culture commune. Cela éviterait également aux collègues d'être contraints de mettre en place une réflexion sur des repères annuels locaux pour les 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> 3<sup>ème</sup> dès cette année, et de continuer à lutter pour l'obtention de repères annuels nationaux.

Nous pourrions proposer aux collègues de mettre en place uniquement les programmes de 6<sup>ème</sup> à la rentrée 2016 en s'appuyant sur les attendus de fin de 6<sup>ème</sup> (fin de cycle 3) définis dans les nouveaux programmes et sur ceux de fin de CM2 (pour les élèves entrant en 6<sup>ème</sup> à la rentrée 2016) définis par les programmes actuellement en vigueur.

Une mise en œuvre progressive des programmes pourrait alors s'engager, en commençant par la classe de 6<sup>ème</sup> que nous considérons comme l'entrée dans le second degré.

Au-delà, en lien avec nos mandats, il faut exiger que l'administration mette en place un observatoire national, se nourrissant des réflexions d'observatoires académiques et comprenant notamment les organisations syndicales représentatives, afin de « *permettre aux divers acteurs de contribuer régulièrement à un bilan de la mise en œuvre des programmes* » comme la charte des programmes le prévoit.

Prenons la main sur notre métier avec la profession.

Sandrine Charrier et Xavier Hill, S4, secteur contenus